



Fiche technique

IGP-DURA®face 5809A-P0

Peinture en poudre brillante avec un écoulement optimisé uniquement pour les teintes claires, à base de polyester saturé et d'un durcisseur sans déclaration.



Propriétés

- Brillant
- Aspect lisse
- Uni, sans effet
- Qualité bâtiment standard,
1 an d'exposition Floride > 50 % de brillant
résiduel



Homologations

- [QSC ST2 PE-0015/IGP-KORROPRIMER 1001](#)
- [QSC ST2 PE-0016/IGP-KORROPRIMER 6007](#)
- [QSC HD2 PE-0017/IGP-KORROPRIMER 1001](#)
- [QSC HD2 PE-0018/IGP-KORROPRIMER 6007](#)
- [QSC MS2 PE-0074/IGP-KORROPRIMER 1001](#)



International Quality Label for Coated Steel



Propriétés de la poudre

Granulométrie:

< 100 µm

Extrait sec:

> 99 %

Densité:

1.3 kg/l-1.6 kg/l

Durée de stockage:

min. 24 mois à ≤ 25 °C

dans le récipient d'origine intact

Teintes de couleurs:

Teintes blanches & claires comme :

- RAL 9001 - blanc crème
- RAL 9002 - Blanc gris
- RAL 9003 - blanc de signalisation
- RAL 9010 - blanc pur
- RAL 9016 - blanc trafic
- RAL 9018 - blanc papyrus
- RAL 1013 - blanc perle

Ainsi que des couleurs spéciales complémentaires issues de systèmes de couleurs (par ex. NCS/Pantone/RAL), qui peuvent être représentées dans un espace chromatique comparable.



Mise en œuvre

Prétraitement

Le support doit être exempt d'huile, de graisse et de produits d'oxydation. Le prétraitement dépend du type de support ainsi que de la protection contre la corrosion à obtenir. Nous recommandons les prétraitements suivants :

Aluminium

- Chromatation selon la norme DIN EN 12487
- Pré-anodisation
- Prétraitement sans adjonction de chrome conformément aux dispositions de qualité et de contrôle GSB et QUALICOAT

Acier

- Phosphatation au zinc

Acier galvanisé

- Phosphatation au zinc
- Passivation au chrome (III)
- Chromatation selon la norme DIN EN 12487

Pour améliorer la protection contre la corrosion lors de l'application sur l'acier / l'acier galvanisé, il est recommandé d'utiliser l'apprêt IGP-KORROPRIMER 10 ou IGP-KORROPRIMER 60. En règle générale, il incombe à l'applicateur de tester au préalable la conformité de la méthode de prétraitement utilisée à l'aide de tests appropriés. L'exigence minimale pour les supports aluminium / éléments en acier galvanisé consiste en la réalisation d'un test de cuisson / « Pressure Cooker Test » suivi d'un essai de quadrillage et d'un essai d'arrachement par ruban adhésif. Nous renvoyons aux directives de GSB International, Qualicoat et Qualisteelcoat. Pour de plus amples informations : Voir aussi notre fiche technique spéciale consacrée aux prétraitements (IGP-TI 100).

Appareils de revêtement

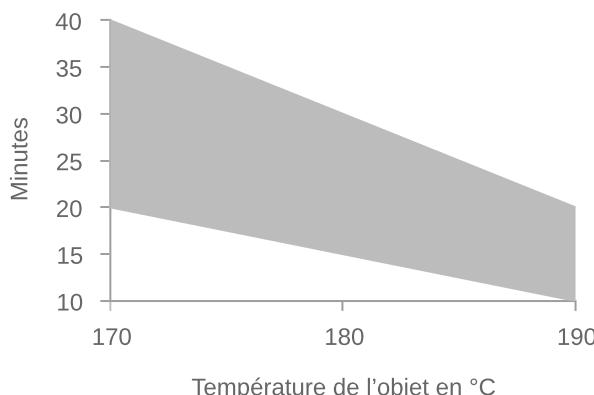
Tous les systèmes électrostatiques disponibles dans le commerce, qu'il s'agisse de systèmes de charge Corona ou Tribo. Pour la construction et de l'exploitation d'installations de revêtement en poudre, il convient de respecter les prescriptions suivantes : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

Épaisseur de film recommandée

60 µm - 80 µm

Un résultat de revêtement homogène pour les peintures structurées ou des différences de pouvoir couvrant spécifiques à la teinte ou à l'article peuvent nécessiter des épaisseurs de couche plus importantes. Les recommandations d'application correspondantes doivent être respectées. Pour un calcul préalable de la quantité de peinture en poudre nécessaire, l'épaisseur de couche requise doit être déterminée en fonction de l'objet.

Conditions de cuisson



T Objet	t min	t max
170 °C	20 minutes	40 minutes
180 °C	15 minutes	30 minutes
190 °C	10 minutes	20 minutes

Il est conseillé, dans tous les cas, de procéder à des essais pratiques en fonction de l'objet et du four de cuisson afin de déterminer les conditions optimales de cuisson.

Recyclage

De petites quantités de poudre recyclée peuvent être ajoutées à la poudre fraîche, si possible automatiquement. Important : limiter l'overspray au strict minimum.



Propriétés du film

Testé sur

Substrats:	Aluminum (AlMg1), 0,8 mm, sans adjonction de chrome
Teintes testées:	RAL 9010, 5010, 3005
Épaisseur de couche:	60 µm - 80 µm
Température de l'objet:	180 °C, 10 min.

Aspect

Degré de brillance	80-100 R'/60°	DIN EN ISO 2813 2015-02
--------------------	---------------	-------------------------

Essais mécaniques

Essai de quadrillage	Gt 0	DIN EN ISO 2409 2020-12
Essai de pliage sur mandrin cylindrique	≤ 5 mm	DIN EN ISO 1519 2011
Duromètre à chute de billes	≥ 20 inchp.	ASTM D 2794 1993
Dureté Buchholz	≥ 80	DIN EN ISO 2815 2003-10 (Anhang A)
Emboutissage Erichsen	≥ 5 mm	DIN EN ISO 1520 2007-11

Test de résistance aux intempéries

1 an d'exposition Floride, 5° sud	> 50 % Brillant résiduel	DIN EN ISO 2810 2021-01
-----------------------------------	--------------------------	-------------------------

Tests de corrosion

Essai au brouillard salin acétique, 1000 h	Aucune infiltration, pas de bulles	DIN EN ISO 9227 2017-07
Test à l'eau distillée, 1000h	Aucune infiltration, pas de bulles	DIN EN ISO 6270-2 2018-04

Tests chimiques

Mortar resistance	S'enlève aisément et sans trace après 24 h.	ASTM D 3260 2001
-------------------	---	------------------



Informations complémentaires

Emballage

Carton de 20 kg avec sac PE antistatique

Possibilité de revernissage

Pour repeindre des surfaces peintes, il est impératif de procéder à des essais préalables.

Imprimer et coller

Pour imprimer et coller sur des surfaces peintes, il est impératif de procéder à des essais préalables.

Protection des parties revêtues

Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

Nettoyage

Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01.

Retrait et mise au rebut du produit

Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).